



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
13 Septembre 2016



Date d'affichage
13 Septembre 2016



Nombre de conseillers



En exercice	29
Présents	24
Votants	29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016 A 20 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – WALTER – LANGE – JANSON – MATHIEU - DUBOIS –LIBANY
JAUMAIN - VIRASSAMY PADEYEN – BIEN – EL ATTAR
Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – CHANTIER - ELIOT – CHAUFFERT –
DOMANGE - MARTINEZ RODRIGUEZ – FERREIRA – PIGNY – EVRARD –
CHERRONNET - MAÏDA

POUVOIRS :

Madame Rose-Marie LAINÉ à Monsieur Michel BRUNI
Madame Anne Marie LAQUIEZE à Madame Martine LIBANY
Monsieur Bernard HATAT à Madame Sylvie LANGE
Madame Annie MINJEAU à Monsieur Jean-Pierre MAÏDA
Madame Nadège MAURY à Monsieur Christian CHERRONNET



Monsieur Brice EVRARD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 Juin 2016 a été approuvé à l'unanimité

N° 16.1554 – OBJET : TARIFS « DROIT DE PLACE »
MARCHE DE NOEL & SAINT-MEMMIE EN FETE

**N° 16.1554 – OBJET : TARIFS « DROIT DE PLACE »
MARCHÉ DE NOËL & SAINT-MEMMIE EN FÊTE**

Afin de dynamiser le centre-ville, la Ville de Saint-Memmie organise chaque année un marché de Noël ainsi qu'un week-end « Saint-Memmie en Fête »

Dans le cadre de l'organisation de ces manifestations, il convient de déterminer un tarif « droit de place » pour les exposants.

- Vu l'avis favorable de la Commission « Culture Communication » réunie le 7 Septembre dernier,
- Vu l'avis de la Commission « Finances » réunie le 12 Septembre dernier, qui propose de ne pas appliquer ces tarifs aux associations Meneottes,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**ADOPTER** les tarifs forfaitaires ci-dessous :

- Marché de Noël : 15 €
- Saint-Memmie en Fête : 10 €/jour

⇒ d'**EXONERER** les associations Meneottes.

⇒ de **PRECISER** que ces tarifs sont applicables à compter de l'année 2016.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **22 Septembre 2016**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN